

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE ANNUELLE

Du samedi 19 septembre 2020

Projet de résolutions

1^{ERE} Résolution à titre extraordinaire : ADOPTION DES STATUTS MODIFIES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur le projet de révision des statuts de l'Association et pris connaissance des statuts modifiés approuve les modifications qui lui sont proposées. La mise en application de ces statuts modifiés est immédiate.

Elle donne mandat au Président pour effectuer le dépôt et toutes les formalités nécessaires.

2^{ème} Résolution à titre ordinaire : APPROBATION DU RAPPORT MORAL

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exécution de sa mission, adopte le rapport moral pour l'exercice 2019.

3^{ème} Résolution à titre ordinaire : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019 – QUITUS

L'Assemblée Générale approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de l'exercice 2019 comprenant : le compte de résultats, le bilan et l'annexe ainsi que les opérations traduites dans les comptes.

Elle approuve sans réserve ni exception tous les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice.

Quitus est donné aux membres du Conseil d'Administration, à son Président, au Délégué Général et au Trésorier pour leur gestion de l'Association durant l'année 2019.

4^{ème} Résolution à titre ordinaire: AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide que le résultat 2019 de 100 695 € sera affecté intégralement au compte de report à nouveau,

5^{ème} Résolution à titre ordinaire: REMUNERATION DU PRESIDENT

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte que le mandat du Président est exercé en l'absence de toute rémunération.

6^{ème} Résolution à titre ordinaire: BUDGET 2020

Après avoir entendu lecture des perspectives et des orientations 2020, l'Assemblée Générale prend acte du budget tel qu'il a été établi par le Conseil d'administration pour l'exercice 2020.

Le montant des cotisations est inchangé.



7^{ème} Résolution à titre ordinaire: RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale procède au renouvellement du Conseil d'Administration pour lequel 13 sièges sont à pourvoir compte tenu des mandats en cours. Elle élit les membres désignés ci-après (par vote individuel à bulletin secret) qui ont fait acte de candidature conformément aux dispositions statutaires. Leurs mandats expireront lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

. Candidatures en renouvellement :

Mmes Vivianne Barrais, Catherine Dussart ; MM. Dimitri Bal, Jacques Deval, Eric Siraudeau

. Candidatures nouvelles :

Mmes Chloe Piette, Laura Soler ;

MM. Olivier Croix, Jean Federspiel, Philippe Leroux, Joël Malgorn, Jérôme Olive, Thomas Serre,

8^{ème} Résolution à titre ordinaire: PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION AU GIE ICAM

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la création du GIE ICAM, l'Assemblée Générale approuve la décision de participer prise par le Conseil d'Administration.

9^{ème} Résolution à titre ordinaire: PUBLICATION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi.

